CSEE de SCE des 26, 27 et 28 janvier 2022

CGT SCE

Ce compte-rendu ne vise pas l'exhaustivité, il est le point de vue de la CGT SCE. Nous n'y rapportons que les points qui nous semblent les plus importants.

Points abordés dans ce compte rendu :

- Information relative aux dispositions prises par Orange dans le cadre de la crise sanitaire
- Points de Fonctionnement
  - a) Vote sur le Budget
  - b) Vote sur les règles ASC
  - c) Vote sur le niveau de subventionnement des Titres Restaurants
  - d) Vote sur la rétrocession du budget fonctionnement au CSEC de l'UES Orange S.A.
- Information/Consultation relative au projet de transfert vers OrangeCyberdefense S.A.S de l'activité de sécurité managée de CSO/ESC et de transfert conventionnel des salariés Orange S.A. affectés à cette activité et aux activités commerciales et marketing de OCD vers OrangeCyberdefense S.A.S
- Information relative au projet immobilier à Sophia Antipolis : point d'avancement sur le projet de déménagement vers le bâtiment « Les Triades » à Valbonne
- Information/Consultation sur le projet d'évolution de l'activité Smart Cities vers la Direction des Relations avec les Collectivités Locales Groupe
- Information relative aux salles de restauration à mettre à la disposition des salariés (R. 4228-22 du code du travail) : état des lieux sur les mesures à prendre pour mise à niveau des capacités d'accueil et des équipements des salles de restauration pour tenir compte du fait que les salariés n'ont plus les anciennes conditions d'accès aux restaurants Orange et doivent avoir des locaux pour déjeuner en dehors de leurs postes de travail

- Point d'information relatif à la restauration

Information relative aux dispositions prises par Orange dans le cadre de la crise sanitaire

Une présentation qui arrive un peu en tard mais qui apporte des éclaircissements sur la conduite à tenir si on est cas contact ou positif au test COVID … sinon rien de nouveau sous le soleil !

Malgré nos demandes réitérées de laisser le choix aux salariés de pouvoir télétravailler tant que la crise COVID dure, l'entreprise refuse toujours de faire confiance aux salariés en imposant une présence sur site obligatoire (minimum 3 jours par semaine) malgré la résurgence épidémique toujours en cours. Nous ne sommes pas de fervents défenseur du tout télétravail (loin de là) mais dans cette période de pandémie renforcé, laisser le choix aux collègues de se rendre ou non au bureau parait être du simple « bon sens » !

Retrouver la présentation ici : https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2099611-2-2230911/Point%201%20-%20Information%20relative%20aux%20dispositions%20prises%20par%20Orange%20dans%20le%20cadre%20de%20la%20crise%20sanitaire.pdf

Points de Fonctionnement

a) Vote sur le Budget

CGT SCE

Un budget ASC (dit « budget œuvres sociales ») quasi exclusivement tourné vers les subventions individuelles via le compte personnel et toujours de manières très inéquitables. En effet, pour un rapport des rémunérations allant de 1 à 3.5 (en prenant la moyenne des 10% les moins élevés avec la moyenne des 10% les plus élevés) alors que le CSEE de SCE avec son compte personnel (en excluant les G du calcul qui ils sont très peu et fausse donc l'analyse) donne un rapport de 1 à 2 de subvention à composition familiale équivalente.
Un budget AEP (dit « budget de fonctionnement ») : utilisé en grande partie pour la communication de la majorité (CFE-CGC) au CSEE de SCE. Le budget AEP total est de 989353€ :

- dont 100.000€ vont au budget « informatique et télécom » : cela semble important alors qu'Orange fourni déjà les téléphones et PC pro de tous les élus. Nous n'avons pas pu obtenir en séance le détail précis de son affectation.
- dont 55.000€ de « communication » : les fameuses « chouquettes » que le CSEE distribue généreusement avant les élections professionnelles seraient prises sur ce budget. Nous n'avons pas pu obtenir en séance le détail de l'affectation de ce budget (à part les chouquettes !).
- dont 40.000€ de « digitalisation du CE » : Il s'agirait de la production de contenus multimédia pour le site du CSEE (dont seul le bureau du CSEE (CFE-CGC) décide du contenu) et aurait également servi à la formation d'un Webmaster un apprenti en alternance.
- dont 45.000€ pour la mise en place de l'outil « ma vie pro » : outil renforçant la relation individuelle des élus avec les salariés (clientélisme !?) au détriment du collectif !

Soit un joli total de presque 25% du budget de fonctionnement du CSEE qui ne va pas dans des expertises externes qui pourraient être très utiles au CSEE lors des réorganisations en chaine orchestrées par Orange. Cette partie du budget est en revanche largement utilisée par la majorité au CSEE pour faire son autopromotion et lui permet d'afficher un budget de gestion des ASC particulièrement bas !

Votes :

CONTRE : 10 (CFDT/CGT/FO Com)

POUR : 23 (CFE-CGC)

ABSTENTION : 0

Le doc présenté est disponible ici : https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2099611-2-2230919/budget%20initial%202022%20CSEE%20de%20SCE%20Orange.pdf

b) Vote sur les règles ASC

Malgré la mise en place d'une aide spécifique individuelle en direction des étudiants, c'est l'architecture même de ces règles ASC (inéquitables et presque uniquement tournées vers des subventionnements individuels au détriment des activités collectives) que nous remettons en cause !

Le doc présenté est disponible ici : https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2099611-2-2230918/reglesASC_2022_document%20de%20travail%2020211122.pdf

Votes :

CONTRE : 1 (FO Com)

CGT SCE

POUR : 30 (CFE-CGC, CFDT)

ABSTENTION : 1 (CGT)

c) Vote sur le niveau de subventionnement des Titres Restaurants

Nous remettons en cause la politique du « tout ticket restaurant » au détriment de la restauration collective (qui est et restera le crédo de la majorité au CSEE de SCE même après le retour à une situation « normale» !).

Malgré tout nous ne nous opposons pas à l'augmentation de la valeur faciale du TR qui permet de réduire pour les collègues en bénéficiant le reste à charge lors de la prise de repas à l'extérieur !!!

Votes

CONTRE : 8 (CFDT)

POUR : 24 (CFE-CGC, FO Com)

ABSTENTION : 1 (CGT)

Orange Restricted

d) Vote sur la rétrocession du budget fonctionnement au CSEC de l'UES Orange S.A.

Le CSEC (CSE Central d'Orange SA) n'a pas de budget propre. Il dépend donc du subventionnement des CSE d'établissements pour pouvoir fonctionner et entre autres pouvoir financer les expertises qui lui sont nécessaires.

Il demande le reversement de 11% du budget de fonctionnement de chaque CSE d'établissement pour se financer. La majorité (CFE-CGC) au CSEE de SCE a décidé depuis le début de ne reverser que 7.5% de son budget de fonctionnement au CSEC (au risque de ne pas lui permettre de travailler dans les meilleures conditions !).

Votes :

Proposition de subventionnement à 7.5% soutenue par les élus CFE-CGC au CSEE de SCE : 23 voix

Proposition de subventionnement à 11% soutenue par les élus CFDT, CGT, FO Com CSEE de SCE : 11 voix

Information/Consultation relative au projet de transfert vers OrangeCyberdefense S.A.S de l'activité de sécurité managée de CSO/ESC et de transfert conventionnel des salariés Orange S.A. affectés à cette activité et aux activités commerciales et marketing de OCD vers OrangeCyberdefense S.A.S

Le titre du point est presque plus long que la quantité d'information donnée lors de ce point par la direction …

La plupart des questions financières et économiques posées par la commission économique ont des réponses assez floues …

Sur le social c'est pareil, la CSSCT temporaire n'a pas réussi à obtenir des informations comparatives détaillées sur les différents « packages » sociaux entre les deux entités. De même, très peu de garanties sont à ce jour données sur les conditions de retour de ceux qui suivraient leurs postes à OCD SA. Pour ceux qui resteraient chez SCE la direction ne s'avance pas non plus beaucoup à part de vagues promesses d'une aide renforcé à la recherche de postes. C'est notoirement insuffisant à ce stade pour que les collègues puissent sereinement prendre une décision éclairée !

Nous vous invitons à lire le document de réponses de la direction aux questions des élus et mandatés : https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2099611-2-2230913/Pt%206.%20R%C3%A9ponses%20et%20pr%C3%A9cisions%20-%2027.01.2022%20-%20IC%20transfert%20vers%20OCD%20SAS%20act.%20secu.%20manag%C3%A9e%20CSO%20ESC.pdf

L'avis du CSEE sur ce transfert devrait être rendu lors du prochain CSEE du 23 au 25 février.

Information relative au projet immobilier à Sophia Antipolis : point d'avancement sur le projet de déménagement vers le bâtiment « Les Triades » à Valbonne

Un entassement prévisionnel des salariés dont la direction d'Orange a le secret …

Les élus des CSEE et CSSCT ont été mis dans la boucle très tardivement au moment du « micro zoning » … autant dire au moment de choisir le dessin du motif à fleurs de la tapisserie !

Les élus peuvent dire ce qu'ils veulent mais la direction a déjà fait ses choix d'économie de m² sur le dos des salariés et au détriment des conditions de travail !

CSEE de SCE des 26, 27 et 28 janvier 2022

CGT SCE

Lire les docs : https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2099611-2-2230915/Pt%208.%20Point%20d'avancement%20projet%20immo%20Triades%20%C3%A0%20Sophia%20Antipolis.pdf et: https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2099611-2-2230922/ORANGE_Triades_webinar%202_202220120%20finale.pdf et en glanant sur plazza : https://plazza.orange.com/docs/DOC-2093567

Information/Consultation sur le projet d'évolution de l'activité Smart Cities vers la Direction des Relations avec les Collectivités Locales Groupe

Restitution de la CSSCT Marketing et Solutions : https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2099611-2-2230917/Rapport%20de%20la%20C2SCT%20MS%20projet%20smart%20city%2011%20janv.%202022%20V2.pdf

Information relative aux salles de restauration à mettre à la disposition des salariés (R. 4228-22 du code du travail) : état des lieux sur les mesures à prendre pour mise à niveau des capacités d'accueil et des équipements des salles de restauration pour tenir compte du fait que les salariés n'ont plus les anciennes conditions d'accès aux restaurants Orange et doivent avoir des locaux pour déjeuner en dehors de leurs postes de travail

Pour pallier aux déficiences de la restauration collective sur les différents sites (dont les responsabilités sont partagées entre la direction et la majorité au CSEE de SCE) la direction met en place un « pansement sur une jambe de bois » … c'est-à-dire essentiellement la mise à dispositions de salles de réunion pour permettre aux salariés de se restaurer ailleurs que sur leurs postes de travail … c'est tout de même un sévère constat d'échec de la restauration collective (mais nous y reviendrons dans le point suivant !).

Doc :https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2099611-2-2230916/Pt%2010.%20Information%20-%20salles%20restauration-%20%C3%A0%20disposition%20des%20salari%C3%A9s%20SCE%20-%20janv.2022.pdf

Point d'information relatif à la restauration

Un point demandé depuis plus de deux ans maintenant par les élus CFDT, CGT, FO Com et SUD au CSEE de SCE …

Nous étions donc fort impatients d'avoir des réponses à toutes les questions que nous posions depuis des lustres … quelle ne fut pas notre déception ! En effet, presque aucuns chiffres, un débat où l'organisation majoritaire au CSEE reste sur ses positions et essaie de rejeter ses responsabilités sur la direction ou sur les autres organisations syndicales, sans jamais remettre en cause sa stratégie du « tout ticket restaurant » incompatible avec les fondements de la restauration collectives mutualisée d'Orange.

Mais alors qu'elle conspue la gestion par le CNR (mais non pas le Conseil National de la Résistance, juste le Comité National de Restauration) la majorité au CSEE fait sans doute pire avec les RIEs, dont elle gère le budget.

L'exemple du Calydon est éclairant à ce propos : manque de transparence dans la gestion et les données financière, empathie inexistante envers les collègues du Calydon… les griefs ne manquent pas !

Sur Le Calydon justement il ne nous a pas été possible malgré nos questions insistantes d'avoir des éclaircissements :

- Sur le calendrier prévisionnel de réouverture

Orange Restricted

CSEE de SCE des 26, 27 et 28 janvier 2022

CGT SCE

- Sur la répartition des travaux à effectuer entre les différents protagonistes : la SCI (où Orange est majoritaire), l'association le Calydon (qui est contrôlé par le bureau (CFE-CGC) du CSEE de SCE) et l'ex-prestataire Ansamble.
- Sur un état des comptes de l'association du Calydon dont le CSEE de SCE est le contributeur financier principal
- Sur la recherche d'un nouveau prestataire de restauration

Il est a noté que tous les postes de représentants du personnel d'Orange au comité paritaire du Calydon sont occupés par des représentants de l'organisation majoritaire au CSEE de SCE et que nous n'avons eu droit depuis la mise en place du CSEE à aucun compte rendu des réunions de celui-ci par ces représentants.

Ce manque de transparence systématique et récurrent de la part de l'organisation majoritaire au CSEE est inquiétant et ne permet pas aux élus de jouer pleinement leurs rôles auprès des salariés !

Nous espérons que le PV de la réunion sera conforme à la tenue des débats au CSEE et vous permettra de vous faire une opinion sur le sujet !

La direction n'a fourni aucun document sur ce point du CSEE !

Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents relatif à ce CSEE :

https://plazza.orange.com/docs/DOC-2099611?sr=stream

Prochain CSEE Ordinaire de SCE les 23,24 et 25 février 2022

Orange Restricted